

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du vendredi 20 mars 2026

N° 004 - 2026

<u>Conseillers</u>		L'an deux mil vingt-six, le vendredi vingt mars, à dix-huit heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, pour procéder à l'élection du Maire et des Adjointes.
Nombre en exercice :	19	
Nombre de présents :	18	
Procurations :	1	Après l'installation du conseil municipal et l'élection du Maire, conformément à la loi, Monsieur Michel KOCIUBA, Maire nouvellement élu, préside la séance.
Nombre de votants :	19	
<u>Votes</u>		
Pour :	19	<u>Etaient présents</u> : MM. KOCIUBA, CABOUILLET, CAPITAINE, DENIS, FALLON, GOURNET, LEBEGUE, RONSIN, STIENNE, VASCONI
Contre :	0	MMES BENYAHIA, DEBREF, DUBRUNQUEZ, HAMEL, JACOB, LAVAY, POUPONNEAU, WILLEMET
Abstentions :	0	<u>Absents excusés</u> :
<u>Date de la convocation</u> :		Mme FONTAINE B. qui a donné pouvoir à Mr DENIS
16 mars 2026		<u>Secrétaire de séance</u> : M. DENIS Anthony
affichée le :		Le procès-verbal du 9 décembre 2025 est approuvé.
16 mars 2026		

Objet : FORMATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-22 ;
Vu le procès-verbal établissant les résultats des dernières élections municipales en date du 15 Mars 2026 et le procès-verbal du 20 mars 2026 des élections de la municipalité ;
Considérant le respect du principe de la représentation proportionnelle ;
Considérant la nécessité, pour la bonne marche des travaux du conseil municipal, de préparer les dossiers en commission ;
Considérant que les membres du conseil municipal ont décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations ;
Considérant que les vices président(e)s des commissions seront désigné(e)s lors de la première séance ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, commission par commission, à l'unanimité :

- **CRÉE** 3 commissions municipales chargées d'étudier les dossiers et de donner au conseil municipal un avis sur les projets ou sur les mesures qui pourraient être prises, comme suit :

COMMISSION DES FINANCES : (*Gestion et suivi des finances, Programmation budgétaire, Compte financier unique, Impôts directs, Subventions*)

- Monsieur KOCIUBA Michel, Maire, Président
- Madame DEBREF Priscillia
- Madame DUBRUNQUEZ Maggy
- Madame FONTAINE Bénédicte
- Madame JACOB Angélique

- Monsieur VASCONI Stéphane

- Monsieur CAPITAINE Dominique

-COMMISSION DES TRAVAUX :

- Monsieur KOCIUBA Michel, Maire, Président

- Monsieur CABOUILLET Jean-Yves

- Monsieur DENIS Anthony

- Monsieur FALLON Vincent

- Monsieur LEBEGUE Kévin

- Monsieur STIENNE Jean-Christophe

-Monsieur RONSIN Romain

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, ANIMATION : (*Vie associative et culturelle, Manifestations festives et commémoratives, illuminations, communication*), **ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE :** (*préservation du cadre de vie et de l'environnement, aménagement, espaces verts, fleurissement*)

- Monsieur KOCIUBA Michel, Maire, Président

- Madame BENYAHIA Malika

- Monsieur CABOUILLET Jean-Yves

- Madame DUBRUNQUEZ Maggy

- Monsieur FALLON Vincent

- Monsieur GOURNET Pascal

- Madame HAMEL Manon

- Madame LAVAY Charline

- Madame POUPONNEAU Emilie

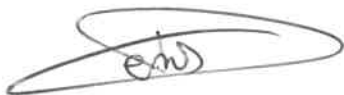
- Monsieur VASCONI Stéphane

- Monsieur RONSIN Romain

- Madame WILLEMET Mélanie

- **DÉSIGNE** Monsieur le Maire, président de droit

Le secrétaire de séance, Anthony DENIS



Le Maire, Michel KOCIUBA



En séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme, Sault-lès-Rethel, le 25/03/2026
Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le 25/03/2026
de la publication le 25/03/2026
Mise en ligne sur le site internet le 25/03/2026